



Permis tacite apres avis de l'abf

Par **fgallesio**, le **04/05/2009** à **19:14**

Bonjour, après une demande de permis de construire nous n'avons rien reçu en retour 3 mois après nous avons fait une requête en instruction auprès du service instructeur (mairie) avec A/R et copie à la préfecture pas de réponse mais copie de l'avis de l'ABF qui dit que nous ne sommes pas dans un site inscrit. Avis favorable de la DIREN nous avons fait constater l'affichage de la réquisition d'instruction en mairie pendant 2 mois et nous avons constaté l'affichage en bon et due forme sur le terrain au bout des deux mois de recours contentieux nous avons attaqué les travaux l'agent assermenté de la DDE a constaté une construction en arguant que le terrain est en espace boisé classé ou en site inscrit Nous sommes au pénal nous sommes de bonne foi pour le tacite mais cela suffit il merci